

gens de mer Les personnels condamnent le désengagement de l'État

Au cours du 13^e congrès du syndicat national des personnels de l'administration de la mer (SNPAM-CGT), à La Rochelle du 7 au 9 juin, les personnels de l'administration de la mer ont dressé un état des lieux de la politique maritime actuelle, qu'ils voient évoluer au rythme des mesures d'austérité et d'un désengagement général de l'État.

La déléguée du lycée maritime de La Rochelle a souligné « qu'un pays qui néglige à ce point sa jeunesse est un pays qui saborde son avenir ». Les mots sont durs, à la hauteur du ressentiment et du désarroi des fonctionnaires. 20 % des personnels des douze lycées maritimes français ont un statut précaire et, en dépit des ambitions affichées du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement qui a désormais la tutelle des ces établissements, travaillent avec des moyens tou-

jours plus limités. Par exemple, la formation mécanique 3 000 kW, faute de financement, se fait sur un simulateur de 750 kW.

Les représentants de l'Enim ont, eux aussi, fait part de leurs inquiétudes et d'un contexte tendu face à la délocalisation du siège de Paris vers la Rochelle et par la fermeture du Centre de liquidation des prestations de Bordeaux (*lire ci-dessous*).

Les officiers de port sont, quant à eux, placés face aux contradictions d'un secteur privé soucieux de rentabilité et des nécessités de la sécurité publique, une situation atypique qui vient s'ajouter au manque de reconnaissance et à la pénibilité de leur profession, bon nombre travaillant en quart de nuit.

Le choix de l'État de privatiser les visites de sécurité des navires (« le marin » du 3 juin), similaire à l'option prise dès 1996 pour la plaisance, suscite de nombreuses réserves de la part des

inspecteurs des Centres de sécurité des navires. Si la flotte des moins de 12 mètres reste sous leur autorité, elle n'en est pas moins vieillissante et donc accidentogène.

Le déficit en inspecteurs classe B et C est tel – en Méditerranée, les 500 unités concernées sont sous la responsabilité d'une seule personne – que certains permis sont accordés sans visite. Même constat d'impuissance chez les agents des cultures marines qui ne comptent que 40 personnes sur tout le territoire, avec des dotations matérielles dérisoires.

Les différents projets de parc marin et la pression démographique des prochaines décennies vont pourtant imposer une gestion de plus en plus fine du littoral, soucieuse de l'intérêt général et de celui des professionnels.

Jean-Yves POIRIER

culture Troisième édition des journées de la Mer

Pour la troisième année consécutive, le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement organise, partout en France, les Journées de la mer, du 8 au 13 juin. Cette manifestation favorise la découverte du littoral et des activités maritimes. La mer, carrefour des civilisations, suscite en effet toujours la curiosité. Mais ses défis, ses ressources et ses fragilités sont moins connus.

Pour accompagner le public dans cette découverte, les associations, les collectivités, les établissements publics, les professionnels de la mer et les entreprises se mobilisent. Il est ainsi possible, pendant six jours, de découvrir des métiers ou partager des connaissances, partout en France.

Pour cette édition, les collectivités d'outre-mer sont à l'honneur. Elles représentent, en effet, une véritable richesse avec 11 millions de km² de littoral. Les grands ports maritimes profitent aussi de cette occasion pour ouvrir leurs portes.

Dans le cadre de cette manifestation la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet a également fêté la journée mondiale des océans, le mercredi 8 juin à Boulogne-sur-Mer au centre Nausicaa qui fête son 20^e anniversaire, avant d'effectuer le lancement officiel des « Journées », le jeudi 9 à Paris au Trocadéro devant le musée de la Marine.

Thomas DELANNOY

Programme complet sur le site www.lesjournéesdelamer.fr

Bordeaux Benoist Apparu sème le trouble sur l'avenir de l'Enim



Le bâtiment de l'Enim à Bordeaux doit laisser place à un parking dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway.

Interrogé le mardi 7 juin, par Michèle Delaunay, députée PS de la 2^e circonscription de Bordeaux, sur l'avenir de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) dans la préfecture girondine, Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement, a semé le trouble.

Ne faisant aucune allusion dans sa réponse au maintien de l'Établissement à Bordeaux à l'issue de la procédure d'expropriation en cours pour le chantier du tramway (« le marin » du 6 avril), le secrétaire d'État a laissé entendre aux

27 salariés du centre une fermeture rapide de leur service. « Nous avons été consternés », indique Marie-Christine Gentilhomme.

Alors que la direction de l'Enim avait assuré ses salariés qu'il maintiendrait temporairement une activité sur Bordeaux, « nous avons compris que la fermeture définitive du centre de liquidation des prestations maladie interviendrait dès le début des travaux », poursuit la déléguée syndicale CGT. Avec un chantier qui pourrait s'ouvrir dès la fin de l'année, le maintien de l'Enim à Bordeaux

ne serait alors plus qu'une question de mois.

De quoi solliciter l'Établissement pour qu'il précise ses intentions sur Bordeaux. « Pour la direction, il s'agit bien de trouver une location de bureaux à Bordeaux ou son agglomération pour poursuivre l'activité du centre suite à son expropriation », indique l'Enim qui confirme, par ailleurs, que la décision de fermer le centre a été prise « uniquement après reclassement des salariés de l'établissement ».

Loïc FABRÈGUES

► **Guérande accueille un Comité interministériel de la mer.** Un comité interministériel de la Mer (Cimer) se réunit ce vendredi 10 juin à Guérande. Le Premier ministre devrait réunir en fin de matinée Nathalie Kosciusko-Morizet, Marie-Luce Penchard et Thierry Mariani, les ministres et secrétaires d'État chargés de l'Écologie, de l'Outre-mer et des Transports. François Fillon doit prononcer ensuite un discours sur les grands dossiers maritimes du moment. Son cabinet a annoncé un bilan du Grenelle de la mer et des perspectives des ressources minérales des fonds marins (« le marin » du 27 mai) mais aucune décision ne devrait être prise sur l'appel d'offres pour l'éolien en mer. Aucun Cimer ne s'est tenu depuis décembre 2009, alors que les élus du littoral, notamment, voudraient au moins une session annuelle de cette instance.

► **Martinique et océan Indien : deux nouveaux directeurs adjoints de la Mer.** Deux arrêtés parus au *Journal officiel* du jeudi 26 mai nomment des directeurs adjoints de la mer. Il s'agit de Jean-Luc Hall, administrateur des Affaires maritimes, pour la zone sud océan Indien, et d'Alain Maragnes, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en Martinique.

► **Saint-Jacut : noyade d'un stagiaire du chantier naval des Dunes.** Un jeune homme de 18 ans, inscrit en stage au chantier des Dunes à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor) est décédé par noyade le vendredi 6 mai alors qu'il convoyait le canot pneumatique de 70 ch d'un client, de la plage de la Pissote vers le port du Châtelet, distant d'environ 500 mètres. Dépêchés par le cross Corsen à 12 h 30, après l'alerte donnée par le responsable du chantier, l'hélicoptère Dragon 50 de Granville et la vedette SNSM de la baie de Lancieux ont permis de retrouver le corps sans vie d'Antoine Pansard. Dans le cadre de son enquête, le parquet de Saint-Malo a d'ores et déjà déterminé qu'il n'avait pas de permis bateau.

► **Le Tréport : un cadavre dans le chalut.** Alors qu'il chalutait à environ 7 milles de la côte, le 1^{er} juin, le *Franciane*, un bateau tréportais de 10 mètres, a eu la désagréable surprise de remonter un cadavre dans ses filets. Il aurait séjourné dans l'eau depuis plus d'un mois. La Gendarmerie maritime, qui dispose d'un fichier des personnes disparues en mer, a été chargée de l'enquête.

► **Un patrouilleur des Douanes en mission en Méditerranée.** Un patrouilleur des Douanes, le *Kermorvan*, jusqu'alors basé à Brest, a été positionné sur les côtes corses, début mai, pour une durée d'un mois. Sa mission de renforcement de l'action de l'État en mer pourrait être prolongée. L'administration réfléchit, en effet, à l'opportunité de baser un patrouilleur de haute mer en Méditerranée où ne sont basées pour le moment que huit vedettes au rayon d'action et à l'autonomie limités. Durant son absence du port brestois il a été remplacé par deux vedettes garde-côtes des Douanes : l'*Avel Sterenn* de Saint-Malo et le *Kan Avel* de Lorient.

► **Premier cluster maritime ultramarin.** Le Cluster maritime Guadeloupe (CMG) a été officiellement créé le mercredi 18 mai dans les locaux du WTC de Baie-Mahault. Sur les 280 acteurs maritimes identifiés et invités, seule une cinquantaine a participé à l'assemblée générale constitutive. Le conseil d'administration, constitué de 15 membres, a été élu en présence de Francis Vallat, président du Cluster maritime français.